

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AOÛT 2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGNÈRES-DE-LUCHON

Liste des délibérations affichée le : 06/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, les trente août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Éric AZEMAR, Maire, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, en Mairie de Bagnères-de-Luchon, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire, le vingt-cinq août deux mille vingt-trois conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents : M. Éric AZEMAR, Maire, M. Didier LE PAGE, Mme Danielle CERZO, M. Olivier PERUSSEAU, Mme Michèle BOY, M. Pierre FOURCADET, Adjoints au Maire.

Mme Danièle LABORDE, Mme Françoise BRUNET-LACQUE, M. Xavier MONTLAUR, Mme Françoise DE SABRAN PONTEVES, M. Claude LÉBOURGEOIS, M. Jean-Claude PLANA, Mme Martine BERENGUER, M. Sylvain MERIC, Mme Michèle CAU, Mme Catherine PEYGE, M. Gérard SUBERCAZE, M. Louis FERRE, Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Marie-Dominique GUIRAUD donne procuration à M. Éric AZEMAR.

Absents : 0.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 h 32.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, une secrétaire a été désignée, Mme Danielle CERZO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX :

- Séance du 31/07/2023.

Mme CAU demande ce qu'il en est de sa question posée par rapport au versement du droit d'entrée des Thermes dans les questions diverses.

M. le Maire répond qu'un courrier officiel de la SIL stipule que le droit d'entrée des Thermes résulte de toute une somme de subventions obtenue par son groupement. Le FEDER, qui participe à hauteur de presque 6 millions d'euros, a annoncé un retard dans le paiement de sa subvention à fin septembre. Le paiement du droit d'entrée est donc reporté au 15 septembre.

- Séance du 03/08/2023.

Étant donné que le PV n'appelle ni question ni remarque, M. le maire passe les PV au vote.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 31 juillet 2023 et du 3 août 2023.

Affaires Centre Équestre

Affaires générales :

1. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION, ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT EN SÉANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 30 AOÛT 2023

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux élus que les membres du conseil municipal – désignés par délibération n° DEL20230114 du 31 juillet 2023 – afin de siéger au conseil d'exploitation sont les suivants :

- M. Didier LE PAGE ;
- M. Jean-Claude PLANA ;
- M. Pierre FOURCADET.

Et, pour les représentants d'usagers et/ou d'associations :

- Mme Sonia MORHA ;
- Mme Laurence MONGE.

M. le Maire informe les élus que la première séance du conseil d'exploitation de la régie du centre équestre s'est tenue ce jour (30 août 2023) afin de formaliser l'installation des membres, d'élire le président et le vice-président.

M. le Maire indique à l'assemblée que le conseil d'exploitation du centre équestre est en conséquence ainsi constitué :

- M. Didier LE PAGE, Président du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du centre équestre.
- Mme Sonia MORHA, Vice-Présidente du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du centre équestre.
- M. PLANA, M. FOURCADET et Mme MONGE, membres du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du centre équestre.

M. le Maire indique aux élus que – préalablement à tout examen en conseil municipal – les délibérations relevant de la régie du centre équestre sont examinées pour avis en séance du conseil d'exploitation.

Mme CAU demande si parmi ces cinq membres, il n'était pas possible d'en intégrer un autre.

M. le Maire répond que lors du dernier Conseil, une personne a soumis sa candidature. L'examen de cette candidature a été reporté, car le budget primitif du centre équestre devait impérativement passer au vote, afin de construire le budget général.

M. SUBERCAZE ne comprend pas pourquoi cette candidature n'a pas été prise en compte. Le conseil d'exploitation doit pourtant être composé d'élus et de personnes de la partie civile, c'est-à-dire des usagers et des associations.

M. le Maire répond qu'il aurait fallu qu'elle soit membre du conseil d'exploitation à ce moment-là. Un conseil complet est nécessaire afin de pouvoir voter un budget du centre équestre. L'élection de cette dame se tiendra le 25 septembre.

M. SUBERCAZE demande si elle occupera un siège de quelqu'un déjà en place.

Mme CAU répond qu'elle sera en complément.

Affaires financières :

2. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE CENTRE ÉQUESTRE 2023 (SUITE AVIS CRC)

Rapporteur : M. le Maire

Lors de sa séance du 11 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget annexe du centre équestre et lors de la séance du 21 avril 2023 celle du budget principal

Vu la saisine par la préfecture sur le fondement des articles L1612-2 et L1612-5 du CGCT au motif que le budget principal ainsi que les budgets annexes centre équestre et golf présentent un défaut d'équilibre réel,

Vu l'avis de la cour régionale des comptes en date du 31 juillet 2023 :

- déclarant recevable la saisine,
- indiquant que le budget principal adopté le 21 avril 2023 présente un déséquilibre réel d'un montant de – 1966 799€, toutefois les Budgets annexes golf et centre équestre étant constaté en équilibre réel,
- proposant des mesures correctives propres à rétablir l'équilibre réel,

Vu la commission des finances en date du 24 août 2023,

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 30 août 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2311-1 et suivants,

Pour le budget annexe du centre équestre conformément aux recommandations il est ainsi proposé une augmentation des tarifs de 10%, à compter de septembre 2023, une diminution correspondante de la subvention exceptionnelle par le budget principal et une diminution des dépenses imprévues

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	88 737,00	0,00	201 108,60	0,00	201 108,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	75 000,00	0,00	133 119,23	0,00	133 119,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		163 737,00	0,00	334 327,83	0,00	334 327,83
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		14 400,00	0,00	14 400,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		163 737,00	0,00	350 727,83	0,00	350 727,83
023	Virement à la section d'investissement (6)	19 000,00		8 172,00	0,00	8 172,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		21 828,00	0,00	21 828,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		19 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL		182 737,00	0,00	380 727,83	0,00	380 727,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	380 727,83
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	116 667,00	0,00	86 800,00	0,00	86 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		116 667,00	0,00	106 900,00	0,00	106 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	251 600,60	0,00	251 600,60
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		116 667,00	0,00	358 500,60	0,00	358 500,60
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		116 667,00	0,00	358 500,60	0,00	358 500,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 227,23
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	380 727,83
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	19 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	Total des dépenses d'équipement	19 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	19 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	35 662,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	65 662,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	35 662,00	0,00	35 662,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	35 662,00	0,00	35 662,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	35 662,00	0,00	35 662,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	19 000,00		6 172,00	0,00	6 172,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		21 826,00	0,00	21 826,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	19 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
	TOTAL	19 000,00	0,00	65 662,00	0,00	65 662,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	65 662,00
---	------------------

Suite à un débat contradictoire,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 août 2023,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 30/08/2023 de la régie du centre équestre,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de décider :
D'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe du centre équestre comme présenté en séance.

M. le Maire informe qu'en vue de la clarté de l'exposé, du confort du public et des conseillers municipaux, ainsi que pour avoir un maximum d'informations, un PowerPoint résume les éléments sur lesquels va s'appuyer la présentation. Les conseillers municipaux ont également à leur disposition un support papier.

M. PERUSSEAU rappelle que le budget principal communal est composé d'un certain nombre de budgets, dont un budget annexe du golf et un budget du centre équestre. Ce dernier fait l'objet d'une demande de rectification dans la section de fonctionnement. La proposition de la CRC d'augmenter de 10 % les recettes ne sera effective que courant septembre. Cela explique l'écart entre la colonne 3 et la colonne 2. La CRC a parallèlement demandé de baisser le poste des dépenses imprévues, notamment de 20 000 € à 14 400 €. La CRC n'a pas remonté de demandes de modification vis-à-vis de la section d'investissement.

Mme CAU rappelle que lors de la dernière commission des finances, la Chambre régionale des comptes avait également proposé de baisser le montant de la subvention exceptionnelle.

M. PERUSSEAU le confirme. La prévision de la subvention d'équilibre représentait effectivement 260 000 €, mais la commission des finances a maintenu la proposition de la CRC, de 251 600 €.

Mme PEYGE demande le niveau auquel se situent les tarifs du centre équestre par rapport à d'autres établissements en ce qui concerne les élèves et les propriétaires.

M. LE PAGE répond que le conseil d'exploitation du centre équestre a demandé le lancement d'une étude régionale à ce sujet et qu'elle soit menée de manière systématique auprès des centres équestres les plus proches. D'après les professionnels, les tarifs de celui de Bagnères-de-Luchon font partie des moins chers. Cette augmentation n'est donc pas très conséquente.

M. SUBERCAZE souligne que les recettes sont importantes, car elles sont estimées à 86 800 € cette année-là. Il s'enquiert du montant des recettes à fin août ou à fin juillet.

M. LE PAGE répond que sur le principe, une très grande partie des recettes du centre équestre vient des abonnements de septembre. Des chiffres plus précis seront à disposition à ce moment-là. L'augmentation peut être appliquée.

M. PERUSSEAU ajoute que ces abonnements en septembre ont contraint la majorité à être prudents vis-à-vis du budget du centre équestre, contrairement à celui du golf où les abonnements sont opérés en début d'année.

M. SUBERCAZE demande si le sujet de la mise à niveau du centre équestre sera abordé ou traité dans le prochain budget.

M. le Maire le confirme. La mise à niveau du centre équestre est une question importante. En résumé, M. le Maire explique que les différences comparées au dernier budget se portent donc sur la proposition de la CRC, l'augmentation des tarifs et la baisse équivalente de la subvention d'équilibre.

M. SUBERCAZE demande si le fait de passer au vote une fois 230 000 € et une fois 60 000 €, ne présente pas de risque pour la prochaine année.

M. le Maire répond que le budget 2024 n'a pas encore été validé.

M. PERUSSEAU ajoute que le processus budgétaire sera examiné et intégrera celui du centre équestre.

M. le Maire propose de passer le budget au vote.

Le Conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 abstentions (Mme CAU, Mme PEYGE, M FERRE, M SUBERCAZE) et 0 Voix contre approuve le budget primitif 2023 du budget annexe du centre équestre comme présenté en séance selon les modalités exposées en séance.

3. MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET CENTRE ÉQUESTRE (DEL20230021, SÉANCE DU 23/03/2023)

Rapporteur : M. le Maire

Lors de sa séance du 23 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le versement de la subvention exceptionnelle du budget du centre équestre motivée par un manque de trésorerie lié aux dépenses réelles courantes assurant le bon fonctionnement, l'entretien et le suivi de l'activité.

Le montant de la subvention ainsi versée du budget principal au budget annexe du centre équestre s'est élevée à 250 000 euros.

Dans le cadre de la saisine par la préfecture sur le fondement des articles L1612-2 et L1612-5 du CGCT au motif que le budget principal ainsi que les budgets annexes centre équestre et golf présentent un défaut d'équilibre réel, la Cour Régionale des Comptes a émis des recommandations dans son avis en date du 31 juillet 2023,

Il en ressort qu'au chapitre 77, le montant de la subvention d'exploitation à inscrire au compte 77 a été fixée à 251 600 euros lequel étant composé du produit de la vente de chevaux pour 10 000 euros et du montant de la subvention soit 241 600 €

Conformément à l'avis de la CRC la subvention du budget principal au budget annexe centre équestre est inscrite pour 241 600 €. En conséquence, il y aura lieu de procéder aux écritures de régularisations entre les deux budgets

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 30 août 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir:

- Approuver la modification du montant de la subvention exceptionnelle fixée par la délibération DEL20230021 du 23 mars 2023 afin de se conformer aux préconisations de la cour régionale des comptes pour un montant de 241 600 euros
- Dire que les écritures comptables nécessaires à cette régularisation seront inscrites au budget principal et au budget annexe du centre équestre

M. le Maire rapporte la nécessité d'acter la baisse de la subvention d'équilibre versée par le budget municipal au centre équestre. La subvention passe de 260 000 € à 241 000 €.

M. PERUSSEAU indique que l'écart s'explique par une cession de deux chevaux.

M. le Maire passe le budget au vote.

Le Conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 abstentions (Mme CAU, Mme PEYGE, M FERRE, M SUBERCAZE) et 0 Voix contre approuve la modification du montant de la subvention exceptionnelle fixée par la délibération DEL20230021 du 23 mars 2023 afin de se conformer aux préconisations de la cour régionale des comptes pour un montant de 241 600 euros ainsi que les écritures comptables nécessaires à cette régularisation seront inscrites au budget principal et au budget annexe du centre équestre selon les modalités exposées en séance.
).

Affaires golf

Affaires générales :

4. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION, ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT EN SÉANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 30 AOÛT 2023

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux élus que les membres du conseil municipal – désignés par délibération n° DEL20230115 du 31 juillet 2023 – afin de siéger au conseil d'exploitation sont les suivants :

- M. Olivier PERUSSEAU ;
- M. Xavier MONTLAUR ;
- M. Jean-Claude PLANA.

Et, pour les représentants d'usagers et/ou d'associations :

- M. Guillaume CASSE ;
- M. Jean CATUGIER.

M. le Maire informe les élus que la première séance du conseil d'exploitation de la régie du golf s'est tenue ce jour (30 août 2023) afin de formaliser l'installation du conseil d'exploitation, d'élire le président et le vice-président.

M. le Maire indique à l'assemblée que le conseil d'exploitation du golf est en conséquence ainsi constitué de :

- M. Olivier PERUSSEAU, Président du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du golf.
- M. Xavier MONTLAUR, Vice-Président du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du golf.
- M. PLANA, M. CASSE et M. CATUGIER, membres du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du golf.

M. le Maire indique aux élus que – préalablement à tout examen en conseil municipal – les délibérations sont examinées pour avis en séance du conseil d'exploitation.

Affaires financières :

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE GOLF 2023 (SUITE AVIS CRC).

Rapporteur : M. le Maire

Lors de sa séance du 11 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget annexe du Golf et à la séance du 21 avril 2023 le budget primitif du budget principal

Vu la saisine par la préfecture sur le fondement des articles L1612-2 et L1612-5 du CGCT au motif que le budget principal ainsi que les budgets annexes, centre équestre et golf présentent un défaut d'équilibre réel,

Vu l'avis de la cour régionale des comptes en date du 31 juillet 2023 :

- déclarant recevable la saisine,
- indiquant que le budget principal adopté le 21 avril 2023 présente un déséquilibre réel d'un montant de – 1966 799€, toutefois les Budgets annexes golf et centre équestre étant constatés en équilibre réel,
- proposant des mesures correctives propres à rétablir l'équilibre réel,

Vu la commission des finances en date du 24 août 2023,

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 30 août 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2311-1 et suivants,

Pour le budget annexe du Golf, conformément aux recommandations il est ainsi proposé une augmentation des tarifs de 10%, à compter de septembre 2023, une diminution correspondante de la subvention exceptionnelle par le budget principal et une diminution des charges de personnel liée et justifiée par la saisonnalité de l'activité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	70 000,00	0,00	164 300,00	164 300,00	164 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	175 000,00	0,00	220 400,00	220 400,00	220 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		245 000,00	0,00	384 800,00	384 800,00	384 800,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		245 000,00	0,00	405 300,00	405 300,00	405 300,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	44 333,00		96 100,00	96 100,00	96 100,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		800,00	800,00	800,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		44 333,00		96 900,00	96 900,00	96 900,00
TOTAL		289 333,00	0,00	502 200,00	502 200,00	502 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	502 200,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	174 500,00	0,00	271 100,00	271 100,00	271 100,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	479,59	479,59	479,59
Total des recettes de gestion des services		174 500,00	0,00	291 579,59	291 579,59	291 579,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	175 500,00	175 500,00	175 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		174 500,00	0,00	467 079,59	467 079,59	467 079,59
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		174 500,00	0,00	467 079,59	467 079,59	467 079,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	35 120,41
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	502 200,00
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	91 900,00	0,00	91 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	122 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	122 333,00	0,00	91 900,00	0,00	91 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	122 333,00	0,00	96 900,00	0,00	96 900,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	122 333,00	0,00	96 900,00	0,00	96 900,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	7 639,90
---	--	-----------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 539,90
---	---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	7 639,90	0,00	7 639,90
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	7 639,90	0,00	7 639,90
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	78 000,00	0,00	7 639,90	0,00	7 639,90
021	Virement de la section d'exploitation (4)	44 333,00		96 100,00	0,00	96 100,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		800,00	0,00	800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	44 333,00		96 900,00	0,00	96 900,00
	TOTAL	122 333,00	0,00	104 539,90	0,00	104 539,90

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 539,90
---	---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	502 200,00	467 079,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 35 120,41
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	502 200,00	502 200,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	96 900,00	104 539,90
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 7 639,90	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	104 539,90	104 539,90
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	606 739,90	606 739,90

M. PERUSSEAU indique qu'au niveau de la section de fonctionnement, la commission des finances a baissé les tarifs que la CRC a préconisés à + 10 %, soit 287 600 € et de les porter à 271 000 €. La prise d'effet sera de septembre à décembre 2023. La subvention d'équilibre baisse pour passer de 198 000 € à 175 000 €, tel que préconisée par la CRC. L'équilibre est obtenu grâce à la baisse des charges de personnel, en considérant que seule une personne suffit lors de la période de fin d'activité de fin d'année. Les investissements sont relativement conséquents, ils s'élèvent à 91 000 €, destinés aux matériels et à l'amélioration du PAR 8.

En résumé, M. le Maire explique que les modifications concernent l'augmentation tarifaire, la mutualisation des salaires et la baisse de la subvention d'équilibre.

M. PERUSSEAU informe que suite à la première réunion, une convocation sera envoyée pour commencer à travailler le sujet du golf.

M. SUBERCAZE s'enquiert du montant des recettes à fin août.

Sans avoir le montant en tête, M. PERUSSEAU confirme qu'elles étaient en phase avec le budget.

M. le Maire informe que les tableaux établis par le service des sports montrent une réelle progression du chiffre d'affaires du golf, sans l'augmentation tarifaire.

Selon M. PERUSSEAU, la progression est globalement à 25 %.

Du point de vue de M. SUBERCAZE, les compétitions ne le reflètent pas, le taux de participation était moindre.

M. PERUSSEAU s'y aligne, le nombre de participants n'a pas été satisfaisant.

Mme PEYGE répond que les recettes n'en ont pas été impactées.

M. PERUSSEAU abonde dans ce sens, vu qu'elles étaient conséquentes à fin juillet.

Mme PEYGE s'enquiert du statut des personnels, étant donné qu'ils seront licenciés.

M. PERUSSEAU répond que tel ne sera pas le cas. Deux d'entre eux basculeront au service technique. L'équipe du golf est composée de cinq salariés : deux permanents au niveau de l'administratif (directeur et secrétaire) et trois aux espaces verts, dont un permanent. Ils sont tous en CDI.

Mme PEYGE en conclut donc que le lendemain, ils basculeront.

M. PERUSSEAU informe qu'une étude liée aux tarifs a été menée. En Occitanie, par rapport aux autres golfs, Bagnères-de-Luchon est le quatrième moins cher sur une base de neuf trous, en particulier en termes de green fees et d'abonnement.

M. le Maire passe le budget au vote.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 août 2023,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 30/08/2023 du budget annexe du golf,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de décider :

D'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe du golf comme présenté en séance.

Le Conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, 4 abstentions (Mme CAU, Mme PEYGE, M FERRE, M SUBERCAZE) et 0 Voix contre approuve le budget primitif 2023 du budget annexe du centre équestre comme présenté en séance selon les modalités exposées en séance.

Affaires communales

Affaires générales :

6. RÉGIME DES DÉLÉGATIONS – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS INTERVENUES

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rend compte aux élus des décisions intervenues dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de l'autorisation du 30 juin 2023 lui conférant délégation pour assumer la simplification et l'accélération des affaires de la Commune.

Au titre du deuxième texte des délégations au maire :

VILLE

- La décision n° 20230081 du 22 juin 2023 est abrogée et remplacée par celle-ci.

Pour toute extension d'occupation du domaine public communal, sur la rue du Docteur Germes autorisée par le biais d'un arrêté municipal, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023, il sera perçu la somme de 15 € par mètre carré supplémentaire.

- Monsieur CAPELLOT, organisateur de la manifestation « Le Salon des Antiquaires » les 5 et 6 août 2023, à Bagnères-de-Luchon, est autorisé à occuper le domaine public communal, dans le parc du Casino, sur une surface de 2 000 m².
Cette occupation du domaine public à titre privatif fera l'objet d'un droit de place d'un montant de 650 € pour les deux jours, dont Monsieur CAPELLOT s'acquittera auprès du régisseur municipal.

Au titre du quatrième du texte des délégations au maire :

VILLE

- Le bon de commande de F.C Pyro pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2023 pour un montant de 4 000 € TTC + repas.
- La convention passée avec la Croix-Rouge pour la réalisation du dispositif prévisionnel de secours pour la manifestation « Luchon en fleurs » du 26 août 2023 pour un montant de 1 620,34 € TTC.
- Le contrat avec l'association « Sambalek » pour leur prestation du 26 août 2023 pour un montant de 500 € + repas.
- L'avenant N° 2 au marché public de travaux relatif à la remise en état du captage Lapadé, avec la société SEE BORDATTO – 9, rue du Pic d'Arlet – Zone Industrielle BP 103 – 64 400 Oloron-Sainte-Marie diminuant le montant initial du marché public de 26 317,52 € HT soit 31 581,02 € TTC. Le montant total du marché public est ainsi de 182 610,98 € HT soit 219 133,18 € TTC.
- L'avenant N° 1 au marché public de travaux relatif à la production d'air comprimé installée dans le cadre de la rénovation de l'établissement thermal, avec la société Roger RENARD – 2549, Chemin de Mailloles – CS 72072 – 66 011 Perpignan, sans incidence financière sur le montant du marché public initial.
- La proposition d'accompagnement dans la passation d'un contrat de concession de service public portant sur la délégation du casino municipal de Luchon, avec la société Infra Gestion – 23, avenue Foch – 75 116 Paris, pour un montant de 33 080,00 € HT soit 39 696,00 € TTC.
- Le contrat passé avec Aline Cantaloup pour une prestation de quatre séances de yoga durant le mois d'août pour un groupe de 12 personnes dans le cadre de la programmation des animations sportives et de loisirs durant la période estivale pour un montant de 160,00 € TTC.
- Le contrat avec l'association « A Bisto de Nas » pour sa prestation du 26 août 2023 pour un montant de 1 900 € + repas et boissons.
- Le contrat avec l'association « Batuc'Fanfar' Brass-Band » pour leur prestation du 26 août 2023 pour un montant de 2 375 € + repas et boissons.
- Le contrat d'engagement avec l'association « Les Open Bardes » pour leur prestation du 26 août 2023 pour un montant de 900 € + repas et boissons.

- Le contrat d'engagement avec l'association « BrassAttack » pour le groupe « Les Fantaskes » pour leur prestation du 26 août 2023 pour un montant de 1 500 € + repas et boissons.
- Le contrat d'engagement avec Philippe Condessa - Maxi Music pour les prestations musicales dans la rue du 23 et 30 août 2023 pour un montant de 600 €.
- Le contrat passé avec « Luchon Holidays Activities & Services SARL » pour la prestation d'animations d'un atelier de quatre heures de Pilates dans le cadre de la programmation des animations sportives et de loisirs durant la saison estivale pour un montant de 140,00 € TTC.

M. le Maire propose au conseil municipal de prendre acte.

Mme CAU constate que la décision, concernant le domaine public de la rue du Docteur Germes, extension d'occupation, prise le 22 juin 2023 est abrogée et remplacée par une autre. Elle demande la raison de la baisse du prix du mètre carré de 50 € à 15 €.

Mme CERZO répond qu'il a été baissé, au vu du nombre de jours, du mètre carré utilisé et des aléas météorologiques.

Mme CAU s'enquiert du prix au mètre carré dans le cas d'une extension.

Mme CERZO répond ne pas être en capacité de fournir une réponse. Cela fera probablement l'objet de réajustement.

Le Conseil municipal prend acte.

7. VALIDATION DE LA VERSION DÉFINITIVE DE LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD)

Rapporteur : M. le Maire

Lors du Comité de pilotage du 26 mai 2023, les membres du COPIL et le Sous-Préfet ont validé la version définitive de la Convention d'Opération du Territoire. Cette dernière comporte quelques ajustements à la marge permettant une meilleure lecture du plan d'action.

Vu la délibération du 3 mai 2021 (n° DEL20210039) autorisant la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », la motivation de cette délibération, et dans la continuité du programme, est d'autoriser la signature de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Vu la délibération du 11 avril 2023 (n° DEL20230068) autorisant la signature de la Convention d'Opération du Territoire (ORT) dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » par M. le Maire.

Vu la délibération du 8 juin 2023 autorisant la signature de la Convention d'Opération du Territoire (ORT) dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » par M. le Président de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Annexée à la présente délibération :

- La convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) définitive ;
- La délibération du Conseil municipal du 11 avril 2023 ;
- La délibération du conseil communautaire du 8 juin 2023.

Considérant les bénéfices attendus par la Commune et sa Communauté de communes, s'inscrivant dans un projet de revitalisation du bourg-centre, d'optimisation des conditions de

vie et de l'accès au logement, d'optimisation de la circulation routière, piétonne et d'autres engins, d'amélioration de l'attractivité commerciale, des équipements et des différentes dynamiques touristiques,

M. le Maire propose aux élus :

- de valider la version définitive de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire annexée à la présente ;
- de l'autoriser à signer ladite convention.

M. le maire explique que ce contrat national « Petites villes de demain », concernant 1 000 villes françaises, est conclu du début à la fin du mandat. Il est nécessaire que le Conseil municipal nouvellement constitué valide le contrat qui a continué à évoluer. Quelques changements mineurs ont émané des discussions menées dans le cadre du COPIL, avec les autorités, le Sous-préfet, la Communauté de communes et la Commune.

Mme CEREZO informe que le programme « Petites villes de demain » va souvent être abordé. Plusieurs projets vont s'opérer à Bagnères-de-Luchon. La Commune et la Communauté de communes travaillent conjointement ce programme d'État. Il sera établi dans un périmètre donné de Bagnères-de-Luchon, défini à quatre axes :

- *axe « habitat » et axe « commerce et développement économique », dont le porteur de projet est la Commune ;*
- *axe « mobilités » concernant les transports, dont la Communauté de communes est le porteur de projet ;*
- *axe « cadre de vie » travaillé de concert avec la Communauté de communes.*

Ce projet a été entamé depuis 2021, avec des études, des actions déjà un peu prédéfinies à valider et la convention avec les autorités, le Sous-préfet, la Communauté de communes et la Commune, qui va être signée avant fin septembre.

M. le Maire indique que le contrat de 57 pages détaille toutes les actions proposées, résultat d'une réflexion de presque un an et demi avec les différents acteurs. La zone géographique de Bagnères-de-Luchon y est précisée, avec le montant financier associé. Il précise que l'ensemble du territoire luchonnais ne bénéficiera pas de ce contrat.

Mme CEREZO précise l'existence du programme Bourg-Centre présenté par la Région. Il reprend les mêmes projets, qui peuvent venir en support. Le périmètre du Bourg-Centre correspond à celui de la Ville.

M. le Maire rappelle que ce travail est mené à plusieurs mains entre l'État, la Communauté de communes, la Région et la Commune. Ils disposent de trois ans pour mettre en œuvre les différentes recommandations énumérées précisément.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la version définitive de la convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) dans le cadre du programme « Petites villes de demain » (PVD).

Affaires financières :

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2023 (SUITE AVIS CRC).

Rapporteur : M. le Maire

Lors de sa séance du 21 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2023 du budget principal.

Vu la saisine par la préfecture sur le fondement des articles L1612-2 et L1612-5 du CGCT au motif que le budget principal ainsi que les budgets annexes centre équestre et golf présentent un défaut d'équilibre réel,

Vu l'avis de la cour régionale des comptes en date du 31 juillet 2023 :

- déclarant recevable la saisine,
- indiquant que le budget principal adopté le 21 avril 2023 présente un déséquilibre réel d'un montant de – 1966 799€, toutefois les Budgets annexes golf et centre équestre étant constatés en équilibre réel,
- proposant des mesures correctives propres à rétablir l'équilibre réel,

Vu la commission des finances en date du 24 août 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2311-1 et suivants,

Pour le budget principal, les préconisations de la Cour Régionale des Comptes ont été prises en compte, hors l'augmentation des impôts locaux, laquelle est compensée par des nouvelles recettes de fonctionnement telles que les refacturations auprès de l'intercommunalité, les forfaits communaux (chapitres 70 et 74)

Ainsi conformément aux recommandations de la CRC :

- l'écriture de la double inscription (chapitre 775) est supprimée
 - les subventions versées aux budgets annexes golf et centre équestre sont respectivement réajustées
 - les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et 012 sont revues à la baisse
 - l'enveloppe des travaux en régie est réduite
 - les dépenses d'investissement ont été diminuées (des projets reportés en 2024 et des économies sur des projets)
 - la juste réévaluation de la valeur des cessions d'actifs (chapitre 024)

Etant ici précisé que l'excédent de reversement du budget eau vers le budget principal d'un montant de 572 000 euros sera, comme demandé par la CRC, remboursé au budget annexe de l'eau au plus tard courant de l'exercice 2025.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 156 408,00	0,00	3 693 667,00	0,00	3 693 667,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 750 881,00	0,00	5 894 997,00	0,00	5 894 997,00
014	Atténuations de produits	99 943,00	0,00	123 401,00	0,00	123 401,00
65	Autres charges de gestion courante	622 220,00	0,00	891 910,32	0,00	891 910,32
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 629 452,00	0,00	10 603 975,32	0,00	10 603 975,32
66	Charges financières	117 365,00	0,00	222 670,00	0,00	222 670,00
67	Charges exceptionnelles	2 228 896,00	0,00	698 539,00	0,00	698 539,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	4 885,00		5 000,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		184 921,93	0,00	184 921,93
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 980 598,00	0,00	11 715 106,25	0,00	11 715 106,25
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 221 899,25		945 073,00	0,00	945 073,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 360 778,85		1 610 430,00	0,00	1 610 430,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 582 678,10		2 556 103,00	0,00	2 556 103,00
TOTAL		14 563 276,10	0,00	14 271 209,25	0,00	14 271 209,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 271 209,25
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	95 600,00	0,00	95 600,00
70	Produits services, domaine et ventes div	765 383,00	0,00	859 309,12	0,00	859 309,12
73	Impôts et taxes	7 492 075,00	0,00	7 953 897,00	0,00	7 953 897,00
74	Dotations et participations	1 816 716,00	0,00	2 697 551,59	0,00	2 697 551,59
75	Autres produits de gestion courante	592 300,00	0,00	770 920,00	0,00	770 920,00
Total des recettes de gestion courante		10 676 474,00	0,00	12 377 277,71	0,00	12 377 277,71
76	Produits financiers	20,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
77	Produits exceptionnels	892 132,00	0,00	218 608,00	0,00	218 608,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	150 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 718 626,00	0,00	12 605 885,71	0,00	12 605 885,71
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 268 475,00		454 700,00	0,00	454 700,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 268 475,00		454 700,00	0,00	454 700,00
TOTAL		12 987 101,00	0,00	13 060 585,71	0,00	13 060 585,71

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 210 623,54
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 271 209,25
--	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	127 800,00	0,00	127 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	745 320,77	0,00	745 320,77
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
	Total des opérations d'équipement	4 139 531,02	667 210,46	342 306,00	0,00	1 009 516,46
	Total des dépenses d'équipement	4 139 531,02	667 210,46	2 485 426,77	0,00	3 152 637,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 261,55	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	630 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		263 997,98	0,00	263 997,98
	Total des dépenses financières	1 485 261,55	0,00	1 073 997,98	0,00	1 073 997,98
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 624 792,57	667 210,46	3 559 424,75	0,00	4 226 635,21
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 268 475,00		454 700,00	0,00	454 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		240 000,00	0,00	240 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 268 475,00		694 700,00	0,00	694 700,00
	TOTAL	6 893 267,57	667 210,46	4 254 124,75	0,00	4 921 335,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	73 640,78
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 994 976,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 408 053,80	772 907,31	84 917,69	0,00	857 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 626 311,45	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 034 365,25	772 907,31	84 917,69	0,00	857 825,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	144 000,00	0,00	565 548,00	0,00	565 548,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	75 617,52	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	775 500,00	0,00	775 500,00
	Total des recettes financières	253 617,52	0,00	1 341 048,00	0,00	1 341 048,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 287 982,77	772 907,31	1 425 965,69	0,00	2 198 873,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	2 221 809,25		945 073,00	0,00	945 073,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 300 778,85		1 010 430,00	0,00	1 010 430,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		240 000,00	0,00	240 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 582 678,10		2 796 103,00	0,00	2 796 103,00
	TOTAL	6 870 660,87	772 907,31	4 222 068,69	0,00	4 994 976,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 994 976,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 271 209,25	13 060 585,71
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 210 623,54
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	14 271 209,25	14 271 209,25
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 254 124,75	4 222 068,69
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	667 210,46	772 907,31
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 73 640,79	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 994 976,00	4 994 976,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	19 266 185,25	19 266 185,25

M. le Maire informe que les différents budgets pour lesquels la CRC n'a pas demandé de modification ne seront pas abordés. Il reste donc à parler du budget principal.

Mme CAU rappelle les 572 000 € d'excédents que la Ville aura à payer jusqu'à fin 2025 au niveau du budget annexe de l'eau.

M. le Maire répond que ce sera réabordé dans le budget 2024-2025. Il rappelle en préambule que depuis sa création, la commission des finances s'est réunie cinq fois, comprenant les sous-commissions, pour échanger au sujet du budget. L'objet du débat est d'expliquer les écarts entre le premier budget, les recommandations de la CRC et ce que la commission des finances a retenu. Depuis les deux mois d'étude, il est apparu que renforcer les équipes à la comptabilité, aux finances et aux RH était nécessaire, afin d'assurer un bon travail, et ce, par des recrutements en 2024.

M. PERUSSEAU rapporte que pour le budget annexe, il est bien mentionné la réception du transfert de 590 000 €. Le budget de l'Era Caso est validé tel quel, contrairement aux autres. Les questions posées concernant les éléments récents, postérieurs à la saisine, n'ont pas encore trouvé réponse. La commission des finances s'est penchée essentiellement sur le golf et le centre équestre, ainsi que le forfait communal, le périscolaire et les divers. Le budget présenté se rapporte aux préconisations de la CRC, aux recherches de solutions issues de la commission des finances concernant

essentiellement le forfait scolaire et au périscolaire ainsi qu'au travail de l'équipe de la Mairie, essentiellement celui entre autres des deux certificats RH et l'investissement.

Le déséquilibre représente 2 millions d'euros. La fiscalité n'a pas été augmentée, contrairement aux dépenses imprévues qui passent de 300 000 € à 450 000 €. Le budget principal présente des écarts. Le premier concerne les charges à caractère général, où les propositions de la CRC ont été adoptées au profit du premier budget. Elles sont de deux natures :

- au niveau du travail engagé en régie de 600 000 €, les 300 000 € consacrés aux achats n'ont pas été utilisés, contrairement aux 300 000 € consacrés à la main-d'œuvre ;*
- la somme consacrée à la Fête des Fleurs a été baissée.*

À la deuxième ligne « charges de personnel et frais assimilés », la commission s'est alignée à la proposition de la CRC. La différence s'observe au niveau du certificat qui représente 180 000 €. Le départ d'un salarié n'a pas été remplacé sur 2023.

S'agissant des atténuations de produits, les données fiscales transmises par la DRFIP ont généré quelques petits écarts.

Le quatrième poste concerne les charges de gestion courante, l'écart est constaté au niveau d'un montant de 6 000 € par rapport au budget initial. Les causes sont la baisse des indemnités des élus, le réajustement lié à la réduction de l'équipe et l'annulation de la Ronde de l'isard.

Une énorme différence est constatée au niveau des charges exceptionnelles, elle est liée à la somme des subventions d'équilibre du golf, du centre équestre et de la contrepartie du 014. Les dépenses imprévues suivent les mêmes mécanismes qu'auparavant, avec le rajout d'une partie des gains dans ce chapitre. Cela passe donc de 150 000 € à 185 000 €.

M. le Maire ajoute qu'au lieu de créer une dépense à flécher, il a été décidé d'augmenter les dépenses imprévues au vu des situations qui peuvent encore survenir d'ici la fin de l'année.

M. PERUSSEAU poursuit avec la section d'investissement qui présente un écart, s'expliquant par un mécanisme comptable public directement lié à la baisse des recettes. Les recettes de fonctionnement affichent une différence entre la demande de la CRC et le budget initial. Les points essentiels concernent :

- les refacturations du centre équestre ;*
- le périscolaire vis-à-vis de la Communauté de communes présentant une différence de 38 000 €. Ce sujet a été travaillé en commission des finances ;*
- le mi-temps thérapeutique d'un personnel policier s'occupant des attestations ;*
- des locaux de l'année 2022 qui n'ont pas encore été facturés.*

Une partie de la refacturation des recettes de fonctionnement a été rebasculée en dépenses imprévues.

La proposition de la CRC d'augmenter la fiscalité d'environ 7,5 %, soit 411 000 €, n'a pas été adoptée par la commission des finances. Une erreur de comptabilisation de 241 247 € a également été notée. Pendant la présentation du budget, dans les produits exceptionnels, la CRC avait relevé une double écriture au niveau des cessions d'actif. La commission des finances a maintenu cette préconisation.

Pour ce qui est des opérations d'ordre, cela se rapporte au transfert des 300 000 €.

En résumé, la commission des finances n'a pas validé l'augmentation fiscale. Elle procède également aux refacturations nécessaires qui font l'objet d'une convention.

À propos du budget principal, l'écart dans les dépenses d'investissement est dû à une immobilisation corporelle. Cela est issu de la baisse de l'article 2031 pour 35 500 € et de celle de l'appel aux études pour 260 000 €. Le versement de 1 250 000 € à la CID a été effectué l'année dernière. La Mairie a contracté un emprunt du même montant à la fin de l'année. La recette de 2022 est passée en 2023 sur décision de la trésorerie.

Le troisième volet présente une différence au niveau des immobilisations corporelles, relative essentiellement à des travaux, comme :

- le réajustement des travaux des Thermes pour 230 000 € ;*
- l'économie vis-à-vis des travaux pour 90 000 € ;*
- l'économie vis-à-vis du matériel mobilier pour 200 000 € ;*
- un report de travaux en 2024 pour 200 000 €.*

Les immobilisations en cours concernent deux postes, notamment l'avenue du Maréchal Gallieni, dont l'économie est de 50 000 € et la rénovation de bâtiments publics représentant une économie de l'ordre de 60 000 €. Les dépenses imprévues suivent les mêmes mécanismes que précédemment, ce qui explique le fait qu'elles passent de 150 000 € à 264 000 €. Pour expliquer le fonctionnement du mécanisme, M. PERUSSEAU prend l'exemple de l'avenue du Maréchal Gallieni. Le montant des immobilisations était auparavant à 130 000 €. La proposition de la CRC était de 70 000 €. La commission des finances va enregistrer 20 000 €, mais a mis 50 000 € en dépenses imprévues.

L'écriture comptable de 300 000 € est liée à la production en régie.

En recettes d'investissement, le produit de cession affiche une importante différence entre les 1 354 000 € d'auparavant, les 747 000 € proposés par la CRC pour la cession d'actifs et les 775 000 € présentés au budget. Les ventes de matériel de la blanchisserie d'un montant entre 85 000 € et 100 000 € budgétisés à 50 000 euros ont été additionnées, moins la subvention versée. Le tableau affiché et envoyé à la CRC met en exergue les différents actes de cessions d'actif.

En résumé, M. le Maire explique que la Mairie a pris en compte les préconisations de la Chambre régionale des comptes, à l'exception de l'augmentation fiscale. Pour équilibrer le budget, il a été décidé :

- de diminuer les dépenses d'investissement pour 1 million d'euros ;*
- de diminuer les dépenses de fonctionnement pour 600 000 € ;*
- d'augmenter les recettes de fonctionnement pour 400 000 € ;*
- d'augmenter les provisions de 300 000 € à 450 000 € afin de faire face aux imprévus.*

M. PERUSSEAU ajoute que le coût de l'augmentation n'a pas encore été calculé.

M. le Maire précise que le budget de 2023 a été modifié. Les travaux de 200 000 € ainsi que les embauches d'un montant de 50 000 € ont été reportés en 2024. L'ancienne blanchisserie des Thermes pourra être vendue, dont le montant se situe autour de 1 million d'euros. Un bénévole travaille actuellement sur l'étude des conditions des emprunts souscrits par la Mairie. Cette étude permet d'économiser 100 000 € à 200 000 €. En 2024, Bagnères-de-Luchon n'aura également plus à supporter la subvention de 1 250 000 € pour les Thermes. La rénovation des réseaux prendra fin, car les travaux sont anticipés.

M. PERUSSEAU informe que le montant de 1 million d'euros correspond au transfert réalisé au niveau du budget.

M. le Maire précise qu'avec l'ajout de ces charges et de ces futures possibilités, le budget de 2024 devrait être amélioré par l'écart de 3,5 millions d'euros qui seront versés le 15 septembre, ce qui permettra de rembourser une grande partie des emprunts des Thermes. La Mairie procède ainsi depuis 2021. En 2024-2025, le delta devrait être à 900 000 €. D'après la trésorière, une fois que le budget annexe des Thermes se stabilisera dans un an ou un an et demi, il sera possible de rapatrier cet excédent au budget communal.

M. PERUSSEAU ajoute que lorsque la Mairie a contracté cet emprunt, elle a bien mentionné qu'elle parviendrait à tout rembourser en 2024-2025, mais la date la plus probable serait en 2025. Il en va de même à propos de la possibilité d'augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires, mais cette augmentation n'est pas encore actée.

Mme CAU revient au budget du centre équestre. De son point de vue, le budget principal de 450 000 € ne doit pas être présenté de cette manière, mais séparément, à cause des dépenses de fonctionnement de 184 921 € et d'investissement de 263 000 €.

M. PERUSSEAU s'aligne avec Mme CAU.

Mme CAU rappelle que le budget a été arrêté à la dernière commission des finances, avec un certain nombre de modifications apportées. Il avait été marqué 104 800 € en atténuation de produits. Les charges exceptionnelles passent à 598 539 €. Elle s'enquiert de la source de la différence de 18 561 € entre les chapitres 014 et 67.

M. LE PAGE répond que Mme la trésorière a demandé aux services de rentrer dans le nouveau budget de la Commune les derniers ajustements fiscaux qu'elle a reçus, d'un montant de 18 561 €.

Mme CAU souhaite avoir plus d'explications vis-à-vis du 041, concernant les opérations d'ordre demandées par la trésorerie. De son point de vue, il ne s'agit que de changement de nomenclature.

La Directrice des Affaires Financières le confirme, car il faut mettre en ligne l'état de l'actif. Il s'agit de l'ensemble des opérations patrimoniales suivies par la trésorière. Elles ont été estimées et calculées par la trésorière.

Mme CAU poursuit avec les produits de cession de 775 500 € en recettes d'investissement. Elle rappelle que lors des réunions de la commission des finances, seules des délibérations à propos de deux ventes ont été passées, celle des 96 000 € liés à la maison de la rue du Courtat et celle des 190 000 € liés à la vente du terrain du cynodrome. Elle ne pense pas, de ce fait, que la Commune parvienne à obtenir les 775 500 € d'ici la fin de l'année grâce aux ventes, surtout que le montant des dépenses imprévues est fixé à 263 990 €.

M. SUBERCAZE remercie l'équipe financière pour la qualité de la présentation.

En écho aux propos de Mme CAU, il ajoute que les ventes du cynodrome et de l'école de Sainte-Marie vont générer une recette de 560 000 €. Il s'aligne donc à l'impossibilité d'obtenir ces 775 500 € avant la fin de l'année. Il demande ce qu'envisage la Mairie pour sécuriser ces chiffres.

M. le Maire propose d'en reparler le 25 septembre après l'avancée des négociations. Lors du prochain Conseil municipal, toute une série de délibérations passeront de sorte à ficeler les décisions vis-à-vis des budgets de la Commune.

M. SUBERCAZE répond qu'aucune délibération à ce sujet n'a été passée en Conseil municipal.

M. le Maire répond que cela aura probablement lieu en septembre.

Selon M. SUBERCAZE, les factures non comptabilisées représentent un certain montant et impactent donc de manière importante le budget prévisionnel de 2023. Il souhaite donc savoir si la Mairie a effectué une simulation pour voir si la différence suffit à réaliser les projets.

M. PERUSSEAU le confirme, de par les dépenses, l'équipe est à même de savoir où se situe la Mairie à l'instant T. Cela a été mentionné en commission des finances. Il rappelle la contrainte que subit Bagnères-de-Luchon vis-à-vis de ses budgets de fonctionnement et d'investissement. Comme les factures n'ont pas encore été enregistrées, cela n'a donc pas été répercuté dans le système comptable.

M. SUBERCAZE poursuit par le chapitre 011. Les postes de fonctionnement ont été diminués de moitié, passant de 600 000 € à 300 000 €. En sachant que les 300 000 € sont affectés à la main-d'œuvre, il demande ce qu'il en est des autres 300 000 €.

M. PERUSSEAU répond que les 300 000 € étaient initialement destinés à l'achat de matériels pour les travaux en régie. Ils n'ont finalement pas été achetés.

M. SUBERCAZE suppose donc qu'aucun matériel n'a été acheté depuis le début de l'année.

M. LE PAGE répond que le montant de 300 000 € correspond aux dépenses cumulées.

M. PERUSSEAU ajoute que cela ne regroupe pas tous les achats.

M. SUBERCAZE pense qu'il aurait été judicieux de connaître l'état à l'instant T et les écarts, de sorte à sortir une projection.

M. PERUSSEAU répond que cela n'a pas été demandé. En commission des finances, il a été décidé d'un commun accord de travailler sur les préconisations de la CRC, le suivi budgétaire, le plan à trois ans et les emprunts. Ces sujets ont donc été mis en priorité.

M. SUBERCAZE souhaite avoir plus d'explications relatives à l'ajustement des travaux à la page 9.

M. LE PAGE répond que cela se rapporte aux travaux anticipés des thermes réalisés en 2023. Le coût total représente 400 000 €.

M. SUBERCAZE souligne que des marchés ont été arrêtés aux Thermes.

M. LE PAGE explique que les travaux non réalisés sont inventoriés dans le budget annexe du service de l'eau, de l'ordre de 235 000 €.

M. SUBERCAZE demande plus d'informations en lien avec l'avenue du Maréchal Gallieni.

M. PERUSSEAU confirme que la télécabine sera mise en marche en décembre. Le retard pris sur sa mise en œuvre permet à la Mairie de décaler les travaux obligatoires de réfection des chaussées en 2024. Cela est mis en place aujourd'hui, les rapports de lancement ont été réalisés.

M. LE PAGE ajoute que pour les raccordements d'eaux pluviales, il reste à effectuer la séparation du fluide piétonnier et de celui des bus et des voitures. Ce travail va incomber à la Mairie. Les gabions situés à la place Joffre seront utilisés afin de placer les protections définitives dans l'avenue du Maréchal Gallieni. L'équipe municipale travaille actuellement les travaux définitifs pour l'année prochaine, dont l'investissement est de 1,4 million d'euros.

M. SUBERCAZE demande si les 20 000 € comprennent la desserte jusqu'aux accès à la gare, au pompier et à la station de ski.

M. LE PAGE le confirme. Les travaux pour cet accès ne sont pas conséquents.

M. le Maire ajoute que la caravane va fonctionner en mode dégradé pendant la saison de ski. Tous les travaux ne seront pas finis à temps.

M. SUBERCAZE répond qu'en commission de sécurité, il a été dit que l'accès au pompier serait fonctionnel.

M. le Maire le confirme.

M. LE PAGE répond que l'accès au pompier passe par la rue de Superbagnères.

M. SUBERCAZE indique que deux mois de test sont nécessaires avant l'ouverture de la télécabine. Il doute que les travaux puissent être terminés à temps, étant déjà en septembre, surtout si des incidents surviennent.

M. LE PAGE rejoint ces propos, d'autant plus que d'autres cabines arrivent encore la semaine suivante, outre les deux mois d'essai nécessaires. Il manque des marges de manoeuvre. Si un risque était constaté dans un mois, il serait peut-être utile de prendre des décisions et de reculer l'ouverture de la télécabine. La commission peut se réunir même les week-ends.

M. SUBERCAZE trouve important d'avoir le même niveau d'information. Il souhaite connaître le mode de gestion des véhicules quand la station de ski sera ouverte.

M. le Maire répond que la SMO et les mairies aux alentours étudient l'optimisation des parkings, en incitant le maximum de visiteurs à les utiliser et à prendre le téléporté. Le système de navettes s'étendra hors de la Commune de Bagnères-de-Luchon sur les centres de logement des skieurs.

M. SUBERCAZE demande s'il s'agira d'une gestion en régie des navettes.

M. le Maire explique que la Mairie prendra en charge l'organisation de ces navettes, mais comme ce point est encore en cours de réflexion, les détails restent inconnus.

En étant membre de la commission d'appel d'offres, M. SUBERCAZE informe ne pas avoir été saisi pour l'ouverture des plis et l'analyse concernant l'appel d'offres de la viabilisation des terrains du cynodrome. Il demande si ce travail a été mené.

M. LE PAGE répond que les plis ont été ouverts trois semaines auparavant, donc avant que M. SUBERCAZE ne devienne membre de cette commission.

M. SUBERCAZE tient à savoir si ces travaux sont à la charge de la Mairie de Bagnères-de-Luchon.

M. LE PAGE le confirme.

M. le Maire ajoute que ces travaux sont récents. Le 6 septembre, la Mairie se réunira avec le Sous-Préfet. La réunion avec le président du Département aura lieu le 8 septembre. Cela permettra de s'enquérir des subventions affectées à ces travaux.

M. SUBERCAZE note que rien n'est prévu à ce sujet dans le budget. Il rappelle que si les travaux ne sont pas réalisés, le certificat d'urbanisme ne sera pas délivré.

M. LE PAGE explique que ce sujet a été abordé la veille à la Communauté de communes. La réalisation de la PS permet l'obtention du permis de construire, même si les travaux ne sont pas terminés.

M. SUBERCAZE précise que la Mairie ignore l'état d'engagement des investisseurs vis-à-vis du cynodrome et de l'école de Sainte-Marie, mais il se peut que la Commune supporte des charges dans ce cadre. Il se peut que des conditions suspensives soient utiles pour le désamiantage. Il reconnaît que l'équipe municipale a évalué les risques, mais il doute que les montants présentés soient suffisants pour couvrir ceux qui pourraient éventuellement survenir.

M. le Maire répond que lorsque la Mairie avait acheté ce terrain deux ans auparavant, il ne présentait pas d'amiante.

M. SUBERCAZE indique que d'après les observations, son traitement ne sera pas conséquent. Il demande si un état des intérêts moratoires a été demandé à la trésorerie, afin d'expliquer un éventuel décalage de paiement d'une facture.

M. le Maire répond que selon la direction financière, la Mairie n'en dispose pas.

M. LE PAGE ajoute que cela requiert la signature des avenants.

Mme CAU rappelle avoir demandé à chaque commission des finances ce qui avait été mandaté du 1^{er} janvier jusqu'à la date de l'arrêt de l'exercice et le montant des dépenses qui n'ont pas encore été comptabilisées. Cela permettra de vérifier les crédits disponibles jusqu'à la fin de l'année.

M. PERUSSEAU répond que cette remarque a été enregistrée. Ce sujet sera travaillé ultérieurement.

Mme CAU précise que ces informations sont nécessaires en ce moment même.

Mme PEYGE s'enquiert de plus d'explications par rapport à l'embauche de personnels qui n'a aucune incidence vis-à-vis du budget.

M. PERUSSEAU répond qu'il s'agit de personnes en arrêt maladie, mais qui vont reprendre leur poste.

Mme PEYGE souhaite avoir le tableau des effectifs par grade, avec le nombre de contractuels ainsi que celui d'agents en disponibilité et en maladie.

M. le Maire répond que l'organigramme est disponible. À chaque présentation du tableau des effectifs, il a toujours été mentionné la nécessité de le nettoyer. Des postes sont ajoutés sans supprimer ceux dont la Mairie n'a plus besoin.

Mme PEYGE s'enquiert également de la répartition par service. Selon elle, l'organigramme peut être modifié sans que les transferts de postes ne passent en délibération du Conseil municipal.

M. PERUSSEAU répond que le poste de chercheur de subventions existe déjà, il s'agira donc d'une mutation. Le poste de forfait communal sera probablement occupé par une personne revenant d'arrêt maladie. Le renfort au service de la comptabilité ne coûtera que le coût des derniers mois de l'année.

Mme PEYGE s'enquiert de la durée de perception des salaires pour ces embauches.

M. le Maire explique que cette personne ne touchera de salaires que pendant deux ou trois mois pour 2023.

M. PERUSSEAU ajoute que la recherche a été lancée, l'agent en renfort sera donc présent le temps que la personne arrive.

Mme PEYGE pense que cela requiert une délibération.

M. le Maire répond que le poste est déjà créé dans le tableau des effectifs. Il ne s'agit donc pas d'une création.

Mme PEYGE souligne que la Mairie a décidé de diminuer drastiquement les dépenses et de ne pas utiliser le levier de la fiscalité. Cela aura pourtant pour conséquence la suppression d'un certain nombre de travaux. Elle se demande donc ce qu'il adviendra du personnel.

M. le Maire répond que le personnel va continuer à travailler.

M. LE PAGE ajoute que 300 000 € de travaux en régie ont été décalés. Il rappelle que 171 000 € ont été débloqués depuis avril, suite à l'intervention de la CRC pour lancer les travaux liés à Badech, au

sanitaire des gymnases, à la gendarmerie et à la consultation du Casino. Cela signifie que les dépenses n'ont pas été baissées drastiquement.

Mme BERENGUER souhaite avoir des informations relatives à Era Caso.

M. le Maire répond qu'Era Caso a été placé sous administration provisoire pendant cinq mois. Depuis les 15 jours qui se sont écoulés, la Mairie n'a plus eu de nouvelles de la part de l'administrateur qui est revenu de vacances lundi dernier. La proposition de la Commune pour continuer les travaux n'a pas eu de réponse. Il rappelle que l'arrêt maladie des huit personnes a perturbé le fonctionnement d'Era Caso. Il ne reste plus actuellement que quatre d'entre elles en arrêt maladie. L'EHPAD a réussi à embaucher le personnel suffisant en support pour que celui-ci fonctionne.

Mme PEYGE souhaite avoir la date à laquelle le conseil d'administration du CCAS va se réunir.

Mme BOY répond que la Mairie a réussi à trouver tous les membres, notamment les élus et ceux de la société civile. Mme LEON est partie en vacances cette semaine-là, mais dès son retour, ce sujet sera travaillé.

Le ton de la réponse de Mme BOY surprend Mme PEYGE. Elle souligne que le CCAS fait également face actuellement à un problème de personnel et de qualité de service dû aux bénéficiaires.

M. le Maire propose de passer à l'adoption du budget modifié.

Suite à un débat contradictoire,

A l'issue de la présentation Mesdames BOY et BRUNET, en raison d'une contrainte d'agenda, ont dû quitter la séance du conseil municipal et n'ont pas pris part au vote

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 août 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de décider :

D'approuver le budget primitif 2023 du budget principal comme présenté en séance.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à la majorité le budget primitif du budget principal communal 2023 suite avis CRC (4 contre et 0 abstention).

9. QUESTIONS DIVERSES

Intervention du Maire sur le rappel du règlement intérieur

M. le Maire précise que le 7 juillet, les élus ont tous reçu le règlement intérieur du Conseil municipal. Il rappelle donc que les questions doivent être envoyées 24 heures à l'avance afin de préparer les réponses s'y rapportant.

M. FERRÉ répond que dans ce cas, les documents doivent être concis et transmis suffisamment en amont, mais pas 24 heures avant le Conseil municipal.

M. PERUSSEAU le rejoint, cela avait été prévu en commission des finances. Il rappelle que la chaleur a abîmé le serveur. Il a donc été compliqué d'envoyer les documents par e-mail professionnel.

Mme PEYGE pense qu'il est nécessaire de ne pas changer régulièrement la date du Conseil municipal.

M. LE PAGE répond que l'équipe a fourni un travail conséquent pour expliquer les différences entre le budget primitif d'avril, les recommandations de la CRC et le budget proposé au vote. Tous les documents ont été envoyés aux conseillers municipaux dès leur obtention. La Mairie n'a pas effectué de rétention d'informations.

M. FERRÉ précise que la souplesse doit être présente dans les deux sens.

Questions/observations des élus :

Étant donné l'arrêt de la piscine, M. SUBERCAZE demande si des études sont prévues d'ici la fin de l'année en vue de sa réouverture.

M. LE PAGE répond que son équipe a rencontré la veille la Communauté de communes, de sorte à lui proposer le projet qu'elle a étudié. Il s'agit d'installer une piscine ouverte au niveau du terrain en face d'Alban-Rougé et de reconstituer la piscine Alban-Rougé avec un bassin nordique. La Communauté de communes souhaite dorénavant s'impliquer dans le projet, en créant une commission de piscine, dont sont membres M. LE PAGE et M. PERUSSEAU. La première étape est d'arriver à ce que les 70 communes votent pour que la piscine soit installée à Bagnères-de-Luchon. La Mairie la construira elle-même le cas échéant. Son équipe va veiller à ne pas perdre trop de temps.

M. le Maire ajoute qu'il faut que la Communauté de communes se dote de la compétence avant tout. La Mairie verra, de là, si la piscine sera ou non à sa charge. Si la Communauté de communes la prend, ce projet deviendra intercommunal.

Intervention du Maire sur la situation des thermes

Concernant les Thermes, M. le Maire rappelle qu'après avoir relevé la contamination bactérienne de l'eau thermale, l'ARS a demandé la fermeture de certains services. Cela a obligé l'exploitant à supprimer 600 cures pour le restant de la saison, qui s'ajoutent aux 300 cures annulées depuis le début de l'année. L'exploitant estime devoir assurer à peu près 5 000 cures dans l'année. L'équipe de Mme CERZO va rencontrer la semaine prochaine le président d'Arenadour pour s'enquérir de ce qu'il envisage en termes de compensations pour les commerçants locaux et les hébergeurs professionnels.

M. SUBERCAZE souhaite avoir plus de précisions relatives à l'origine du problème de la rhumatologie. Il demande si le travail que va fournir Arenadour réglera définitivement ces dysfonctionnements. Il précise qu'en 40 ans d'exploitation dans la Ville de Bagnères-de-Luchon, cette situation ne s'est jamais produite.

M. PERUSSEAU répond que pour avancer sur ce sujet, l'équipe municipale a besoin de la présence du président d'Arenadour, mais il est encore en vacances. L'équipe tâchera d'organiser une réunion de travaux et de qualité tous les mois. Celle-ci a regroupé les compétences techniques pour s'enquérir des raisons du problème.

M. LE PAGE précise qu'il s'agit d'un problème de refroidissement des eaux thermales à leur entrée et à leur sortie des thermes. Les techniciens ont dû pomper l'eau du lac, ce qui a causé son abaissement.

M. PERUSSEAU ajoute que les techniciens ont coupé l'eau de la ville.

M. SUBERCAZE pense qu'à la sortie du forage, l'eau est à 72°C. Celle-ci est refroidie ponctuellement par l'eau minérale. Cela permet d'avoir une température normale afin que l'eau puisse être utilisée. Arenadour n'utilise pas le système d'échangeur thermique. Celui-ci préfère opter pour le stockage de l'eau à 29°C. Cela favorise pourtant la prolifération des bactéries, dû au contact de l'eau avec l'air.

M. LE PAGE doute que ce soit la méthode employée par Arenadour. Les sujets relevés ici seront discutés pendant les réunions de qualité organisées mensuellement. Pour M. SUBERCAZE, il est mieux de rénover les échangeurs à plaque déjà existants, au lieu de les changer. Arenadour ne

cherche qu'à faire des économies, mais tel n'est pas le but du Conseil municipal ni des commerçants. Il souligne que dans la séance de cataplasme, les applications ont été réduites pour passer de 18 à 9. Dax a les mêmes curistes et les mêmes symptômes, mais maintient pourtant ses applications à 18. Il rapporte que l'eau pour les soins ORL est aussi trop froide. Cela souligne des problèmes techniques liés au fonctionnement d'Arenadour, mais personne ne les contrôle.

M. le Maire propose à M. SUBERCAZE de rejoindre l'équipe municipale lors des commissions de qualité, pour que celui-ci fasse part de ses remarques techniques à l'exploitant actuel.

M. PERUSSEAU ajoute qu'après cette phase budgétaire qui a pris du temps, il a prévu de créer une commission thermale afin de régler ces problèmes.

D'après M. SUBERCAZE, le courrier qu'il a reçu des personnes qui fréquentent les Thermes de Bagnères-de-Luchon depuis 30 ou 40 ans remonte des points de détail montrant qu'Arenadour cherche à effectuer des économies. D'autres solutions existent pourtant. Il compte transmettre ce courrier à l'ensemble du Conseil municipal.

M. le Maire explique que le sujet des Thermes préoccupe tous les membres du Conseil municipal. Il remercie les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 h 18